

4 janvier 2016

**Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la résolution du 20 février 2013 de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, Anne Moratti, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Frédérique Perler-Isaaz, Maria Vittoria Romano, Marie Gobits, Annina Pfund, Christiane Leuenberger-Ducret, Martine Sumi, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Brigitte Studer, Vera Figurek, Olga Baranova, Maria Pérez, Alexandra Rys, Fabienne Aubry Conne, Sarah Klopmann et Patricia Richard: «Respect!»**

**Rapport de M. Sylvain Thévoz.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission du règlement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 28 septembre 2015. La commission du règlement s'est réunie à une seule reprise le 14 octobre 2015 sous la présidence de M. Carlos Medeiros. Les notes de séance ont été prises par M. Andrew Curtis qui est remercié ici pour l'excellence de son travail.

### **Rappel de la résolution**

Les élues signataires demandent que toutes les mesures soient prises afin de garantir l'espace de parole des élues dans leurs interventions, tant en séances plénières qu'en commissions.

### **Séance du 14 octobre 2015**

*Audition de M<sup>mes</sup> Christiane Leuenberger-Ducret et Patricia Richard, motionnaires*

M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret rappelle qu'à de multiples reprises, tant en séances plénières qu'en commissions, des femmes ont été constamment interrompues. Il y a constamment des discriminations sexistes durant les débats du Conseil municipal. Le but de cette résolution est de rappeler, par exemple, dans le règlement du Conseil municipal, que le temps de parole des élues doit être respecté.

M<sup>me</sup> Patricia Richard regrette l'absence de M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio, motionnaire et désormais députée. M<sup>me</sup> Richard se souvient d'avoir personnellement essuyé de nombreuses injures. Les femmes se font très souvent interrompre, c'est un fait. Elle déplore les injures, les insultes et le manque de respect de la part des élus.

### *Discussion et vote*

Un commissaire marque son soutien à l'appel au respect, mais souhaite préciser que si une conseillère municipale se sent mise en cause par des questions sexistes, cela relève de l'article 40 du règlement. Pour lui, le respect doit faire partie des comportements des élus, quel que soit le sexe de l'intervenant. Selon ce commissaire, on n'est plus en 1950, et si une femme se sent mise en cause, ce n'est pas nécessairement par sexisme, mais en lien avec la rudesse du monde politique. En cas de dérapage, c'est au président d'intervenir. Ce commissaire propose de retirer purement et simplement ce projet de résolution.

Un commissaire rappelle que le sens du terme délibération dans le Conseil municipal a été totalement dévoyé et que les insultes deviennent monnaie courante. Il fait mention des injures qui ont frappé notamment M<sup>me</sup> Vera Figurek sommée de rendre son passeport par un élu du Mouvement citoyens genevois, ou de M<sup>me</sup> Salika Wenger qui a subi l'invective de: «Retourne en Algérie!» par un autre élu du Mouvement citoyens genevois ainsi que M<sup>me</sup> Baranova, prise à partie pour ses origines par un élu du Mouvement citoyens genevois. Dans tous les cas, quand l'énoncé de la personne est interrompu, quand la personne n'est pas entendue, elle devrait disposer de plus de temps afin de pouvoir expliciter sa pensée, malgré les élus qui utilisent le mépris voire l'injure pour l'empêcher de développer son point de vue.

Un commissaire trouve pathétique d'en arriver à devoir réclamer quelque chose d'aussi élémentaire que le respect. Il est, selon lui, important de développer le respect et l'écoute; et inadmissible d'interrompre des gens qui ont la parole.

Un commissaire trouve sexiste de ne dénoncer que les atteintes aux femmes, alors que tous les élus sont pris à partie et sont soumis à des intimidations et à un manque de respect. Il souhaite que la motion soit amendée pour inclure tous les élus; autant les hommes que les femmes.

Un commissaire rappelle que les prises à partie ciblent avant tout les femmes, et particulièrement les femmes dont le nom a des consonances d'origine étrangère. Si la commission amende cette résolution dans le sens d'une phrase très large et inclusive, on perdra l'intention première des motionnaires.

Une proposition d'amendement général au texte est formulée et soumise au vote. La commission souhaite remplacer le texte original de la résolution par celui-ci: «Les élu-e-s s'engagent à se traiter avec respect tant dans les commissions spécialisées que dans les séances plénières.»

La résolution ainsi amendée est acceptée par 10 oui (4 S, 2 EàG, 1 Ve, 2 LR, 1 UDC) et 4 abstentions (2 DC, 1 LR, 1 MCG).

La commission du règlement souhaite assortir la recommandation suivante à la résolution «Respect!» amendée: «Le bureau du Conseil municipal s'assure de

ne pas pénaliser une oratrice ou un orateur en cas d'interruption réitérée de son discours en lui accordant, le cas échéant, du temps afin qu'il ou elle termine son intervention.»

*PROJET DE RÉSOLUTION AMENDÉE*

Les élu-e-s s'engagent à se traiter avec respect tant dans les commissions spécialisées que dans les séances plénières.